



Mission lacs

**Avis d'enquête publique
Commune de Menthon-Saint-Bernard
Délimitation du domaine public fluvial**

En exécution de l'arrêté préfectoral n° DDT-2024-0392 du 5 février 2024, une enquête publique, relative à une procédure de délimitation du domaine public fluvial du lac d'Annecy, au droit de la parcelle cadastrée AH202 sur la commune de Menthon-Saint-Bernard, aura lieu :

**du mardi 27 février 2024 (8h30) au jeudi 14 mars 2024 (17h00) inclus
à la mairie de Menthon-Saint-Bernard
284, rue Saint-Bernard
74290 Menthon-Saint-Bernard
Tél. 04 50 60 12 88**

Durant la période d'enquête publique, le dossier sera déposé à la mairie de la commune de Menthon-Saint-Bernard, où le public pourra, outre les permanences du commissaire enquêteur :

- prendre connaissance de ce dossier d'enquête publique aux jours et heures d'ouverture des locaux (du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h00) ;
- consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en mairie ;
- ou les adresser au commissaire enquêteur, par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-dpf@haute-savoie.gouv.fr ou par voie postale, au siège de l'enquête (Mairie de Menthon-Saint-Bernard – 284 rue Saint-Bernard – 74290 Menthon-Saint-Bernard).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant cette période :

- sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie, à l'adresse suivante : <http://www.haute-savoie.gouv.fr>
- à la direction départementale des territoires, 15 rue Henry Bordeaux à Annecy aux horaires d'ouverture suivants : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).

Par décision n°E23000138/38 du 13 septembre 2023, le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Yann BZDAK.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Menthon-Saint-Bernard, afin de recevoir les observations et propositions du public, les :

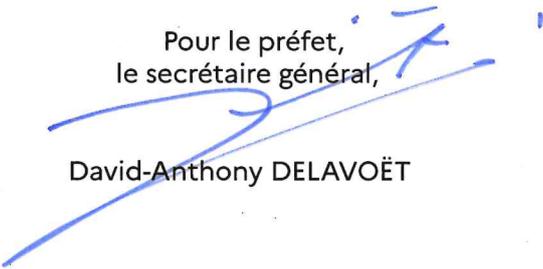
- **mardi 27 février 2024 : 08h30–11h45**
- **jeudi 14 mars 2024 : 14h00-17h00**

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à la mairie de Menthon-Saint-Bernard et à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront publiées sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie pendant un an.

La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie est porteuse de la procédure et, à ce titre, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (DDT74, Mission lacs / Cellule lac d'Annecy, 74998 ANNECY CEDEX 9, Tél. : 04 50 33 77 93, courriel : ddt-lac-annecy@haute-savoie.gouv.fr.)

Pour le préfet,
le secrétaire général,



David-Anthony DELAVOËT